

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

18. 02. 2016

Dossier complet le

18. 02. 2016.

N° d'enregistrement

FO 9316P0038

1. Intitulé du projet

Aménagement de l'entrée de ville Est de Vauvenargues sur la RD 10

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. JEAN CLAUDE GAUDIN - PRESIDENT

RCS / SIRET

2 0 0 0 5 4 8 0 7 0 0 1 1 6

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d : Toute route d'une longueur inférieure à 3Km	Le projet vise la réfection d'une section la RD 10 au niveau du carrefour avec l'avenue des Maquisards sur un linéaire d'environ 240 mètres.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à réaménager l'entrée de ville Est de Vauvenargues au niveau du carrefour de la RD10 et du chemin des Maquisards afin d'améliorer la sécurité des usagers, le fonctionnement des transports en commun et l'esthétique de l'entrée du village.

Les travaux comprendront la modification du tracé de la RD10 et du carrefour, l'implantation de deux zones d'arrêt de bus et d'un filot central, la reprise des revêtements de chaussée, la création de trottoirs et le traitement paysagé des délaissés.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

- l'amélioration de la lisibilité et de la sécurité du carrefour RD10/Chemin des Maquisards en entrée du village de Vauvenargues,
- la création d'une aire de retournement des bus en extrémité de ligne,
- la réduction de la vitesse des usagers au droit du carrefour par la modification du tracé de la RD10,
- l'amélioration des cheminements et traversées piétonnes,
- l'intégration des cycles sur l'emprise du projet,
- l'embellissement du secteur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet comprendra les opérations suivantes:

- réfection du tapis de la chaussée existante et création de voirie nouvelle,
- modification de la géométrie du carrefour en désaxant la RD10 vers le sud,
- création d'îlots séparant les flux (automobiles, cycles),
- aménagement de trottoirs sur l'emprise du projet,
- réfection de la signalisation.

Le nouvel aménagement conservera également toutes les fonctionnalités déjà existantes sur l'emprise de l'opération :

- arrêts et demi-tour des bus (extrémité de ligne),
- conteneurs pour le tri sélectif,
- accès Est au village de Vauvenargues.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet ne modifiera que faiblement les conditions de circulation au droit du carrefour.

Il ne modifiera pas le niveau de trafic existant. Toutefois, la sécurité des usagers et des riverains (piétons et cycles notamment) sera améliorée.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Sans objet

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de voirie	240 m linéaires
Surface à aménager	2700 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Carrefour RD 10 / Chemin des
Maquisards.
Commune de Vauvenargues (13126).

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 ° 36 ' 41 " Lat. 43 ° 33 ' 19 "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Vauvenargues (13126)
Code INSEE 13111

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet est localisé sur une plateforme de voirie existante en zone urbanisée d'habitat pavillonnaire. La RD10 se situe au-dessus du village historique de Vauvenargues.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- La commune est dotée d'un PLU approuvé en date du 8 décembre 2008.
- Le secteur du projet est situé en zone N. Le projet reste circonscrit dans les emprises de la RD10 et de la voie d'accès au village.
- La commune fait partie de la Communauté du Pays d'Aix. Celle-ci est engagée dans l'élaboration d'un SCoT. Ce dernier a été soumis à enquête du 15/06/15 au 22/07/15
- La commune est dotée d'un PPRn approuvé par arrêté préfectoral en date du 26 mai 2011

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est bordé par les périmètres suivants : - ZNIEFF type II n° 13-149-100 "Massif de Concors, plateau de Peyrolles, montagne des Ubacs, bois du Ligoures" au nord ; - ZNIEFF type I n°13-149-13 "Montagne des Ubacs, le Grand Sambuc, vallon des Masques" au nord-est - ZNIEFF type II n°13-118-100 "Montagne Sainte-Victoire - Plateau du Cengle et des Bréguières - le Devançon" au sud
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé en zone de montagne.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé en zone littorale.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une de ces zones.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Communauté du Pays d'Aix s'est dotée d'un Plan de prévention du bruit approuvé le 24/06/2010

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la ZPPAUP de Vauvenargues dont la RD10 constitue la limite nord.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par une zone humide.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par les PPR suivants : - PPR Mvt. terrains "chute de blocs" approuvé le 2/8/1989 - PPR Mvt. terrains "glissement de terrain" approuvé le 2/8/1989
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site ou sur des sols pollués.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone de répartition des eaux.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité des sites suivants : - site inscrit "Montagne Ste-Victoire, versant nord" (1/04/1966) - site classé "Montagne Sainte-Victoire" (15/9/1983) - site classé "Massif du Concors" (23/8/2013) - site inscrit "Ruines du vieux village" (18/12/1972)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à 75m environ des périmètres de : - la ZPS FR9301605 "Montagne Sainte-Victoire" ; - la ZSC FR9310067 "Montagne Sainte-Victoire".
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 500m des 2 monuments historiques (classés ou inscrits) de la Commune : - Château inscrit le 15/1/1929, - Prieuré de la Sainte victoire inscrit le 7/9/1978.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de prélèvement d'eau.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impliquera pas de modifier les masses d'eau souterraines. La collecte des eaux pluviales de surface sera conservée identique à l'existant (rejet dans les fossés le long de la RD10).
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera équilibré vis à vis des matériaux.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera équilibré vis à vis des matériaux.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste uniquement à requalifier une voirie existante.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'interfère avec aucune zone d'inventaire ou protégée du patrimoine naturel ou culturel.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans les emprises actuelles des voiries et leurs abords.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une zone d'aléa de mouvements de terrains, concernant les chutes de blocs et de rochers. Les autres risques naturels sont faibles (glissement de terrain, incendies de forêts) à nuls (inondation).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site (voirie existante) génère des nuisances sonores du au bruit du trafic routier. Toutefois, le niveau sonore restera identique ou sera légèrement réduit (vitesse des véhicules limitée par les nouveaux aménagements).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas d'émission d'odeur, excepté pendant la phase chantier au moment de la mise en oeuvre des enrobés. Le projet n'est pas concerné par les nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera à l'origine de vibrations uniquement en phase chantier (compacteurs et camions de transport notamment) dont le niveau restera conforme à la réglementation. La gêne occasionnée sera de courte durée.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>L'aire du projet est déjà éclairée à ce jour. Le projet permettra d'améliorer les caractéristiques de cet éclairage, pour en adapter l'intensité ou les directions des flux (uniquement vers le sol) et réduire au maximum la pollution lumineuse.</p>
<p>Pollutions</p>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>La voirie objet du projet engendre des rejets de gaz polluants et à effet de serre, à l'instar de toute voirie. Le trafic sur ces voiries est faible. La réduction de la vitesse de circulation permettra d'abaisser sensiblement le niveau des rejets.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>La voirie objet du projet engendre des rejets hydrauliques (rejet d'eau pluviale et d'une charge polluante associée). Le rejet sera conservé identique à l'existant. La réduction de la vitesse de circulation permettra d'abaisser le niveau des rejets.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Le chantier sera à l'origine de la production de déchets qui seront recyclés et dirigés vers des filières d'élimination autorisées (déchetteries). En phase d'exploitation, le projet ne sera pas à l'origine de la production de déchets particuliers.</p>
<p>Patrimoine / Cadre de vie / Population</p>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le projet permettra d'améliorer l'aspect général du carrefour en structurant une véritable entrée de ville. En ce sens, le projet générera un effet esthétique positif.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun autre projet n'est recensé à proximité à ce jour.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'ensemble des éléments évoqués ci-après, le présent projet ne semble pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact :

- Le projet est situé dans une zone urbanisée à usage d'habitat pavillonnaire, sur la commune de Vauvenargues.
- Le projet consiste à réaménager un carrefour existant sur la RD10 avec l'avenue des Maquisards (réfection des chaussées, installation de trottoirs, séparation des flux des véhicules, cycles, piétons...).
- Le projet n'est situé dans aucun périmètre de protection ou d'inventaire du patrimoine naturel (ZNIEFF, Natura 2000, Réserve ou Parc...), bien qu'il se localise à proximité.
- Le projet est situé à proximité d'un monument historique, de sites classés et inscrits et à l'intérieur d'une ZPPAUP.
- Le projet est soumis à un risque naturel de mouvement de terrain (chute de blocs et de rochers).
- Les eaux de ruissellement seront collectées par un réseau pluvial existant.
- Le projet ne générera pas d'augmentation du trafic et donc ne provoquera pas d'augmentation des émissions polluantes.
- Le projet permettra d'améliorer le fonctionnement du carrefour et son aspect : réduction de la vitesse de circulation, séparation des flux et donc renforcement de la sécurité des usagers, mise en discrétion de réseaux aériens, adaptation de l'éclairage public, réalisation d'aménagements paysagers.
- Le projet concerne une superficie d'environ 2700m² pour un linéaire développé d'environ 240 m linéaires.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
Annexe 5 : PLU	
Annexe 6 : ZNIEFF I	
Annexe 7 : ZNIEFF II	
Annexe 8 : ZPPAUP	
Annexe 9 : PPRN	
Annexe 10 : SITES CLASSES ET INSCRITS	
Annexe 11 : NATURA 2000	Annexe 12 : MONUMENT HISTORIQUE

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Aix en Provence

le, 12.02.16

Signature

Thierry PENNEC
 Directeur Général
 des Services Techniques

